

REQUEST FOR PROPOSALS

Titre : Renforcement des capacités des agences nationales concernées et des parties prenantes en matière d'activités de transparence

RFP No: N° 016 GEF-CBIT/AO/CI

Date d'émission : 10 février 2022

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet CBIT, Conservation International sollicite de la part des consultants nationaux ou des cabinets de consultation à soumettre leurs meilleures offres pour assurer la formation sur le **renforcement des capacités des agences nationales concernées et des parties prenantes en matière d'activités de transparence**.

2. Aperçu du projet

Conservation International avec le *Projet GEF-CBIT* (renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'accord de Paris à Madagascar) sont les entités chargées de l'exécution du projet.

3. Terme de référence

(voir P.J No 02)

4. Détails de soumission

- a. Date limite. Les offres doivent contenir une proposition technique et une proposition financière à envoyer en version physique au bureau de Conservation International Lot II W 27 D rue Vittori François Ankorahotra – Antananarivo 101 **ET** en version numérique à l'adresse email infos.cimadagascar@moov.mg et en copie bnccreddplus.cbit@gmail.com au plus tard le **03 mars 2022 à dix-sept heures (17h)** portant la référence « *N° 016 GEF-CBIT/AO/CI - « Renforcement des capacités des agences nationales concernées et des parties prenantes en matière d'activités de transparence, projet CBIT »* ».

Tous les dossiers reçus après la date et l'heure indiquées sont irrecevables et rejetés

- b. Validité de l'offre. 90 jours à compter de la date limite de soumission.
- c. Demande de clarifications. Les questions doivent être adressées à infos.cimadagascar@moov.mg au plus tard le 24 février 2022. L'objet du courriel doit contenir : « *N° 016 GEF-CBIT/AO/CI - « Renforcement des capacités des agences nationales concernées et des parties prenantes en matière d'activités de transparence, projet CBIT »* ». CI répondra par écrit aux clarifications soumises avant la date spécifiée dans le calendrier ci-dessous. Les réponses aux questions qui peuvent être d'intérêt commun pour tous les soumissionnaires seront affichées sur le site Web de CI et/ou communiquées par courriel.

- d. Modifications. À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, CI peut, pour quelque raison que ce soit, modifier les documents de la DP par un amendement qui sera affiché sur le site Web de CI et/ou communiqué par courriel.

5. Qualifications requises

a) Requisites

- Diplôme universitaire minimum Bacc+ 5 dans le domaine du changement climatique, Environnement ;
- Avoir une bonne connaissance de l'Accord de Paris et les autres traités internationaux sur le climat, du processus d'élaboration des CDN, des Communications Nationales, des documents cadre sur le changement climatique, le différents politiques, plans et stratégie de développement sectoriels relatifs au changement climatique.
- Avoir une expérience dans le développement de modules de formation et formation des parties prenantes
- Ayant au minimum 5 ans d'expériences dans la réalisation d'études relatives à l'environnement et particulièrement celles relatives aux changements climatiques
- Ayant des expériences sur l'estimation des émissions des GES/absorptions de CO₂ et l'utilisation de logiciel GIEC 2006 et ceux des atténuations
- Aptitude à faire des analyses, à en tirer des conclusions pertinentes et à faire des propositions constructives, capacités à rédiger des rapports de qualité en français ;
- Maîtrise des approches et des méthodes participatives ;
- Capacité linguistique en anglais et en français est exigée avec une excellente compétence rédactionnelle dans les deux langues.

b) Souhaitées

- Ayant une expérience professionnelle à **Madagascar**.

6. Documents à inclure dans la proposition,

Toutes les propositions doivent être soumis en un seul volume, composées de :

- Page de couverture signée, sur papier à en-tête du soumissionnaire, avec les coordonnées du soumissionnaire.
- La proposition technique
- La proposition financière, et
- L'engagement du soumissionnaire en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité environnementale et sociale.

Le présent dossier d'appel d'offres n'oblige pas CI à exécuter un contrat ni à lui engager à payer les frais pour la préparation ou la soumission des propositions. En outre, CI se réserve le droit de rejeter toute proposition, si une telle action est considérée comme étant dans le meilleur intérêt de CI.

6-1. Proposition technique

La proposition technique doit comprendre les parties suivantes :

- Partie 1 : l'approche technique, la méthodologie et le plan de travail détaillé.

La proposition technique doit décrire en détail l'approche proposée par le soumissionnaire pour l'exécution des exigences décrites à la section 2 : les termes de référence. Elle doit démontrer une compréhension claire des tâches à entreprendre et des responsabilités de toutes les parties concernées. Le soumissionnaire doit inclure dans la proposition technique le personnel à affecter pour chaque tâche et définir les missions à lui confier, le moyen matériel à utiliser, les sous-traitants qui seront engagés pour exécuter les services requis.

- Partie 2 : la gestion et l'organisation de l'intervention du personnel clé. Tous les curriculums vitae du personnel clé doivent être joints en annexe de la proposition technique. Les CV doivent démontrer les qualifications de haut niveau pour effectuer la prestation décrite. Chaque personnel doit avoir cinq (5)
- Partie 3 : la performance et les expériences similaires du soumissionnaire avec trois références de clients. Veuillez inclure les descriptions des projets ou missions similaires antérieures.

6-2. La proposition financière :

Les soumissionnaires doivent présenter leur proposition suivant le modèle « budget détaillé » stipulé dans la section C2.1. La durée de validité de la proposition financière est fixée à **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date de la remise de soumission. La proposition de coût détaillé sert à déterminer les propositions les plus avantageuses et sera la base de négociation pour l'attribution du contrat. Le coût proposé doit inclure tous les bénéfices, les frais et les taxes afférents. Les coûts supplémentaires ne peuvent pas être inclus après l'attribution. Les révisions aux coûts proposés ne peuvent être apportées après la soumission, à moins que CI ne le demande expressément si la proposition du soumissionnaire est acceptée.

Néanmoins, les soumissionnaires doivent fournir un budget détaillé indiquant les principaux postes de dépenses et toutes les rubriques entrant dans la mission. Ainsi, les offres doivent indiquer les prix unitaires, les quantités et le montant total. Toutes les informations de coût doivent être libellées en **ARIARY**.

Les soumissionnaires doivent fournir les informations justifiant les détails de chaque élément de coût ou du poste aux fins d'une analyse complète. CI se réserve le droit de demander des informations supplémentaires sur les coûts si le comité d'évaluation a des doutes quant au caractère raisonnable ou à l'exhaustivité de la proposition financière du soumissionnaire.

7. **Critère d'évaluation** : En évaluant les propositions, CI cherchera à obtenir le meilleur rapport qualité/prix en tenant compte des mérites des propositions techniques et des coûts. Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants:

Connaissance sur	Points
Les directives (GIEC 1996 révisé, GIEC 2006) et les bonnes pratiques existantes sur les inventaires de GES/l'absorption de CO2	10
CTR, Inventaires de GES, Article 6 de l'AP et mise en place de registre carbone, Article 4, et Articles 9 à 11	10
Pertinence de la méthodologie adoptée aux termes de référence	10
Conformité du plan de travail proposé avec les termes de référence	10
total	40
Expertise technique pertinente au projet	
Bonne constitution de l'équipe de consultants	10
Expériences Staff (CV, Thématique, Région)	10
Expériences dans le domaine du changements climatiques et développement de modules de formation et formation des parties prenantes	10
total	30
Budget approprié	30
total	30
TOTAL	100

8. **calendrier de soumission:**

Date de publication	10, 11, 12 février 2022
Date limite pour les questions écrites	24 février 2022
Clarifications fournies aux soumissionnaires	27 février 2022
Date limite de soumission	03 mars 2022 à 17 heures
Sélection finale	18 mars 2022

9. **Résultat du processus de l'appel d'offre**

CI envisage de conclure un contrat avec le soumissionnaire sélectionné d'ici le 18 mars 2022. Tout accord résultant sera soumis aux termes et conditions de l'accord de services de CI. Un modèle d'accord peut être fourni sur demande.

Cette demande de propositions ne constitue pas une obligation pour CI à exécuter un contrat, ni à payer les frais encourus dans la préparation ou la soumission des propositions. En outre, CI se réserve le droit de rejeter toutes les offres, si une telle action est considérée comme étant dans le meilleur intérêt de CI. CI sélectionnera, à sa seule discrétion, la proposition gagnante et n'est pas obligé de partager les résultats d'évaluation individuels.

- 10. Confidentialité** Toutes les informations exclusives fournies par le soumissionnaire seront traitées de manière confidentielle et ne seront pas partagées avec les candidats potentiels ou réels au cours du processus d'appel d'offres. Ceci inclut, sans s'y limiter, les offres de prix, les propositions de coûts et les propositions techniques. CI peut, mais n'est pas obligé, de publier les adjudications sur son site Web public après la fin du processus de sollicitation et l'attribution du contrat. Les résultats de l'évaluation de CI sont confidentiels et la notation des candidats ne sera pas partagée entre les soumissionnaires.
- 11. Code d'éthique** La réputation de Conversation International (CI) découle de notre attachement à nos valeurs fondamentales : intégrité, respect, courage, optimisme, passion et travail d'équipe. Le code de déontologie de CI (le "code") fournit aux employés de CI, aux fournisseurs de services, aux experts, aux stagiaires et aux bénévoles des conseils sur la mise en pratique des valeurs fondamentales de CI et définit des normes minimales de conduite d'éthiques que toutes les parties doivent respecter.

Pour être recevable, tous les candidats doivent signer une déclaration de transparence, d'intégrité, de responsabilité environnementale et sociale.

Toute violation du code de déontologie et de l'intégrité du processus de passation de marchés ainsi que de tous les documents doivent être signalés à CI via son service d'assistance en matière d'éthique à l'adresse www.ci.ethicspoint.com.

12. Pièces jointes:

Pièce jointe 1:

**Engagement du candidat en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité
environnementale et sociale.**

Dossier d'appel d'offres : N° 016 GEF-CBIT/AO/CI

Objet : renforcement des capacités des agences nationales concernées et des parties prenantes en
matière d'activités de transparence

Tous les candidats s'engagent à appliquer les normes de conduite les plus élevées en préparant, en soumettant leurs offres. Et, s'ils sont sélectionnés, ils se chargeront éventuellement des travaux spécifiés lesquels se conforment au code d'éthique de CI.

CI s'appuie sur l'intégrité personnelle, le bon jugement et le bon sens de tous les tierces parties agissant à son nom ou fournissant des services à l'organisation pour traiter des problèmes qui ne sont pas expressément traités par le Code ou comme indiqué ci-dessous/

1- En conformité avec le code d'éthique, nous certifions que :

- a) Nous comprenons et acceptons que CI ainsi ses partenaires contractuels, ses bénéficiaires et les autres parties avec lesquelles nous travaillons sont tenus de s'engager à respecter les normes les plus élevées de transparence, d'équité et d'intégrité en matière de la passation de marchés.

2- En conformité avec le respect des normes sociales et environnementales, nous certifions que :

- a) Nous nous engageons à respecter les normes élevées d'éthique et d'intégrité ainsi que toutes les lois applicables dans l'ensemble de nos opérations, y compris l'interdiction des actions en rapport avec le Trafic des personnes, le travail des enfants, le travail forcé, les abus sexuels, l'exploitation ou le harcèlement. Nous respectons les droits de l'homme internationalement proclamés et ne prenons aucune mesure qui contribue à la violation des droits de l'homme. Nous protégeons ceux qui sont les plus vulnérables aux violations de leurs droits et des écosystèmes qui les soutiennent.
- b) Nous respectons et appliquons pleinement les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale, y compris les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, conformément aux lois et règlements applicables au pays où le contrat doit être exécuté.

3- Pour ce qui est de notre éligibilité et notre conduite professionnelle, nous certifions que :

- a) Nous ne sommes pas et aucun de nos affiliés (membres, employés, sous-traitants et consultants) en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou de faute professionnelle grave telle que déterminée par un Organisme de réglementation responsable d'octroi de licences et/ou de la réglementation des activités du candidat.
- b) Nous n'avons pas commis et nous ne livrerons pas à des actes criminels ou frauduleux. Nous n'avons pas été condamnés au cours des cinq dernières années par un jugement définitif pour des infractions telles que la fraude ou la corruption, le blanchiment d'argent ou la faute professionnelle.

- c) Nous n'avons pas été impliqués dans la rédaction ou la recommandation de l'étendue technique de ce document de sollicitation.
- d) Nous ne sommes pas engagés dans aucune collusion ou fixation de prix avec d'autres candidats.
- e) Nous n'avons pas fait de promesses, d'offres ou de subventions, directement ou indirectement, à des employés de CI impliqués dans cette acquisition, ou à un fonctionnaire du gouvernement en relation avec le contrat à exécuter, dans l'intention d'influencer indûment une décision ou de recevoir un avantage indu.
- f) Nous avons pris aucune mesure et ne prendrons aucune mesure pour limiter ou restreindre l'accès d'autres entreprises, d'organisation ou d'individus à participer au processus d'appel d'offres lancé par CI.
- g) Nous avons rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou des impôts conformément aux dispositions en vigueur du pays où le contrat doit être exécuté.
- h) Nous n'avons pas fourni et prendrons toutes les mesures raisonnables pour nous assurer que nous ne fournissons pas et n'octroierons sciemment un soutien matériel ou de ressources à toute personne ou entité qui commet, tente de commettre, préconise, facilite ou participe à des actes terroristes, ou a commis, tenté de commettre, faciliter ou participer à des actes terroristes, et nous nous conformons à toutes les lois applicables en matière de financement antiterroriste et de blanchiment d'argent (y compris USA Patriot Act et Us Executive Order 13224).
- i) Nous certifions que ni nous ni nos administrateurs, dirigeants, personnels clés ou bénéficiaires effectifs ne sommes inclus dans une liste de sanctions financières ou économiques, d'exclusion ou de suspension adoptées par les Etats-Unis, les Nations Unies, l'Union Européenne, la Banque Mondiale ou les Services généraux de la liste de l'administration des parties exclues des programmes d'approvisionnement fédéral ou de non-approvisionnement conformément aux OCOM 12549 et 12689 " exclusion et suspension".

Nom : _____

Signature : _____

Titre : _____

Date : _____

Antananarivo le, 10 février 2022

CONSERVATION
INTERNATIONAL  
Madagascar  Lea RAKOTOMALALA
Senior Director, Opérations

Piece jointe 2 :

**TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS INTERNATIONAUX
EN VUE DE « Renforcement des capacités des agences nationales concernées et des parties
prenantes en matière d'activités de transparence. » (Output 3.1.1, 3.1.2 et 3.2.1)**

**Dans le cadre du projet « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de
transparence de l'Accord de Paris » à Madagascar**

I. CONTEXTE

Madagascar a adopté en 2016 l'Accord de Paris, un accord historique visant à contenir le réchauffement planétaire entre 1,5° et 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Grâce à cet Accord, les Parties se sont entendues sur un objectif de long terme, en vue de réduire les émissions de GES, encourager un développement à faible émission de carbone, renforcer la capacité à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique et favoriser la résilience.

L'Accord de Paris demande que chaque Partie décrive et communique ses actions climatiques pour l'après 2020, actions qui sont appelées « Contributions Déterminées Nationales ou CDN ». Les CDN incarnent les efforts déployés par chaque pays pour réduire ses émissions nationales, s'adapter aux effets du changement climatique et permettront la réalisation à long terme des objectifs de l'Accord de Paris. Madagascar a soumis sa Contribution Prévue Déterminée Nationale CPDN en 2015, devenue CDN à la suite de la ratification de l'Accord de Paris. Conformément à l'article 4 de l'Accord de Paris incitant les Parties à établir, communiquer et actualiser les CDN, Madagascar procède actuellement à la mise à jour de sa CDN.

- Par ailleurs, le pays est tenu de se préparer à la mise en œuvre du Cadre de Transparence Renforcée (CTR) pour l'action et le soutien visé à l'Article 13 de l'Accord de Paris. La présente prestation vise ainsi à améliorer la connaissance, la compréhension du CTR et améliorer les rapports et informations qui seront établis au titre du CTR entre autres : Rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits des GES.
- Les informations sur le suivi des progrès de la mise en œuvre et de la réalisation de la CDN au titre de l'article 4.
- Les informations sur les impacts du changement climatique et adaptation au titre de l'article 7.
- Information sur le soutien financier, soutien au transfert de technologie et au renforcement des capacités reçues ou requis au titre de l'article 9 à 11.

Dans ce contexte, des consultants internationaux seront recrutés pour développer des modules de formations notamment sur les inventaires des gaz à effet de serre, sur l'article 4 de l'Accord de Paris, sur

l'article 6 et son opérationnalisation, sur l'article 7 et sur l'article 9 à 11. Des séries de formations seront ensuite organisées à l'intention des secteurs.

Cette activité entre dans le cadre de la mise en œuvre du projet « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris » ou CBIT, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial et co-exécuté par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable par le biais du Bureau National des Changements Climatiques et de la REDD+ (BNCCREDD+) et Conservation International.

II. OBJECTIFS

La présente prestation vise à :

- A travers les modules développées, renforcer les capacités des institutions publiques, des agences nationales et des parties prenantes concernées par les inventaires des gaz à effet de serre, la CDN, et les activités de transparence de l'Accord de Paris
- Opérationnaliser les dispositifs développés tels que les systèmes de métadonnées, le système MRV

III. TACHES CLES

Le groupe de consultants devra :

- Former les secteurs sur les lignes directrices GIEC, sur les inventaires des GES y compris les méthodologies des calculs des émissions, la définition des options d'atténuation
- Synthétiser les directives existantes sur les inventaires de GES et le suivi des mesures d'atténuation en mettant en évidence l'évolution de la méthodologie
- Développer des modules de formation sur les informations à communiquer relatives à la CTR et basés sur les décisions de la COP26. Les modules de formation doivent inclure les volumes horaires pour chaque module, les objectifs prioritaires pour chaque module et les besoins ;
- Développer des modules de formations sur l'Article 6 de l'Accord de Paris (Art 6.2, Art 6.4 et Art 6.8) et la mise en place des registres carbone.

En ce qui concerne les mesures d'atténuation, les modules comprendront, sans toutefois s'y limiter aux méthodologies de calcul de la réduction des émissions et les hypothèses, y compris les métriques ; projections économiques et projections d'émissions ; mécanismes du marché international ; dispositions internationales et nationales en matière de MRV ; et des procédures de suivi des contributions déterminées au niveau national (CDN).

- Organiser des ateliers de formation correspondant aux modules élaborés ciblant les secteurs, et le Comité National sur le Changement Climatique

IV. BUDGET PREVISIONNEL ET REPORTING

1- Format : les budgets doivent être préparés et soumis dans Microsoft Excel et indiquer explicitement toutes les unités (p. ex., jours de travail), les coûts unitaires (p. ex., taux quotidiens

chargés) et les coûts totaux. Les fichiers Excel doivent être "déverrouillés" et montrer tous les calculs.

2- Coûts inclus : les budgets doivent inclure des lignes pour :

2.1. Travail, par expert individuel, en HJ, multiplié soit par un salaire journalier de base (MGA). Les taux quotidiens proposés doivent être conformes aux qualifications représentées dans les curriculums vitae des personnes nommées.

2.2. Autres coûts directs.

3- Justification du budget : un exposé du budget doit accompagner la feuille de calcul du budget et justifier les coûts proposés.

V. DUREE DU CONTRAT

La durée de la prestation est de 117 jours ouvrable, s'étalant du mois de mars 2022 au mois de juin 2022.

VI. LIVRABLES

Le groupe de consultants est astreint à la production des rapports obligatoires :

- Rapport de démarrage détaillant la compréhension/interprétation des termes de référence ; la méthodologie d'exécution de la mission ; le plan de travail et le calendrier de mise en œuvre convenus avec le BNCC et CI-Madagascar, soumis 5 jours après la signature du contrat.
- Modules de formation sur les thèmes suivants développés et validés
 - CTR
 - Inventaires de GES
 - Article 6 de l'AP et mise en place de registre carbone
 - Article 4
 - Article 9-11
- Rapports sur la tenue des ateliers de formation
- Rapport final de la prestation. Il est soumis 5j au plus tard avant le terme de la mission pour être validé par BNCCREDD+ et CI

VII. PROFIL

- Diplôme universitaire minimum bac+ 5 dans le domaine du changement climatique, Environnement ;
- Avoir une bonne connaissance de l'Accord de Paris et les autres traités internationaux sur le climat, du processus d'élaboration des CDN, des Communications Nationales, des documents cadre sur le changement climatique, le différents politiques, plans et stratégie de développement sectoriels relatifs au changement climatique.
- Avoir une expérience dans le développement de modules de formation et formation des parties prenantes
- Ayant au minimum 5 ans d'expériences dans la réalisation d'études dans le domaine de l'environnement et particulièrement celles relatives aux changements climatiques

- Aptitude à faire des analyses, à en tirer des conclusions pertinentes et à faire des propositions constructives, capacités à rédiger des rapports de qualité en français ;
- Maîtrise des approches et des méthodes participatives ;
- Expérience en formation de formateurs.
- Bonne capacité à analyser un contexte national.
- Capacité linguistique en anglais et en français est exigée avec une excellente compétence rédactionnelle dans les deux langues.
- Expérience de travail dans des pays en développement, de préférence à Madagascar
- Excellentes capacités d'analyse, de communication (orale et écrite), et de présentation

VIII. DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les candidats devront envoyer :

- Une lettre de motivation décrivant, entre autres, ses expériences sur des missions équivalentes, accompagnée d'un CV détaillé avec photo ;
- Une proposition financière
- Une proposition technique : un document décrivant sa compréhension et son interprétation des TDRs, l'approche et la méthodologie utilisées pour entreprendre la mission, le calendrier d'exécution des activités et la déclaration des capacités personnelles et organisationnelles.

Les offres sont à soumettre en version numérique et physique sous pli fermé dans une enveloppe.

Les soumissionnaires intéressés peuvent soumettre leurs propositions en version numérique à l'adresse email : infos.cimadagascar@moov.mg et en copie bnccreddplus.cbit@gmail.com avec la mention « *N° 016 GEF-CBIT/AO/CI - « Renforcement des capacités des agences nationales concernées et des parties prenantes en matière d'activités de transparence, projet CBIT »* » en objet du mail **ET** en version physique à l'adresse : Conservation international (CI), sise au Lot II W 27 D Rue Vittori François Ankorahotra – Antananarivo, au plus tard le **03 mars 2022 à dix-sept heures (17h)** portant la référence « *N° 016 GEF-CBIT/AO/CI - « Renforcement des capacités des agences nationales concernées et des parties prenantes en matière d'activités de transparence, projet CBIT »* ».

Tous les dossiers reçus après la date et l'heure indiquées sont irrecevables et rejetées.

Seules les candidatures présélectionnées feront l'objet d'une notification pour entretien.

Piece jointe 3 : Modèle de proposition de coûts

Description du service	Unité	Quantité	Taux journalier	Montant total
TOTAL				